RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ MARIE & LOUIS PASTEUR

MAISON DE L'UNIVERSITE
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Service Enseignants

En application du décret n°2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior

Le président de l'université

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il est créé à l'université Marie et Louis Pasteur, une commission pour décider de la titularisation d'une Chaire Professeur Junior en tant que Professeure des universités au 1er mars 2027, affectée à l'UFR SLHS et rattachée à l'unité de recherche Chrono-Environnement en section 20 : « Ethnologie, préhistoire, anthropologie biologique».

ARTICLE 2 : La composition de la commission est la suivante :

PRÉSIDENT : Monsieur Philippe BARRAL, Professeur des Universités à l'UMLP – UFR SLHS

MEMBRES : Madame Hara PROCOPIOU, Professeure des Universités à l'Université Paris 1

Madame Isabelle SIDERA, Directrice de Recherche au CNRS à l'Université Bordeaux Montaigne

Monsieur Christophe PETIT, Professeur des Universités à l'Université Paris 1

Monsieur James WOOLLETT, Professeur à l'Université de Laval - Canada

Madame Marie BESSE, Professeure à l'Université de Genève - Suisse

ARTICLE 3 : Le directeur général des services de l'université est chargé de l'éxécution du présent arrêté.

Le Président de l'Université Marie et Louis Pasteur,

UNIVERSITÉ MARIE & LOUIS PASTEUR
République française

Hugues DAUSSY